



Loi et constitution qui prévaut ?

Par **MD25**, le **19/08/2008 à 18:36**

J'ai une question d'ordre technique:
La loi d'un pays découlant du "contrat social" représenté par la constitution, n'y a-t-il pas contradiction si celle-ci contient des textes faisant opposition à la constitution (loi écran)? Quelle est la conséquence pour le système juridique? Quelle est la validité des décisions juridiques? Merci

Par **jeetendra**, le **20/08/2008 à 09:24**

bonjour, votre problème est relatif à la hiérarchie des normes juridiques : les traités régulièrement ratifiés, ensuite la constitution, les lois, les règlements, les décrets, etc. en cas de conflit entre loi et constitution, logiquement c'est la constitution qui prévaut, cordialement

Par **MD25**, le **20/08/2008 à 10:26**

Merçi beaucoup de votre réponse.
Ce n'est pas un problème, mais plutôt comprendre pourquoi les américains et d'autres peuvent dire que la France est un pays de "non droit". En dehors de tout prosélitisme politique de leur part, cela doit malgré tout s'appuyer sur des faits avérés.
merçi d'avoir pris le temps de répondre.
Salutations